



SYNTHESE DES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE SUR LE DOCUMENTAIRE AU SEIN DES SCÉNARISTES DE CINÉMA ASSOCIÉS

Septembre 2023

par

Caroline Pochon et Violette Garcia

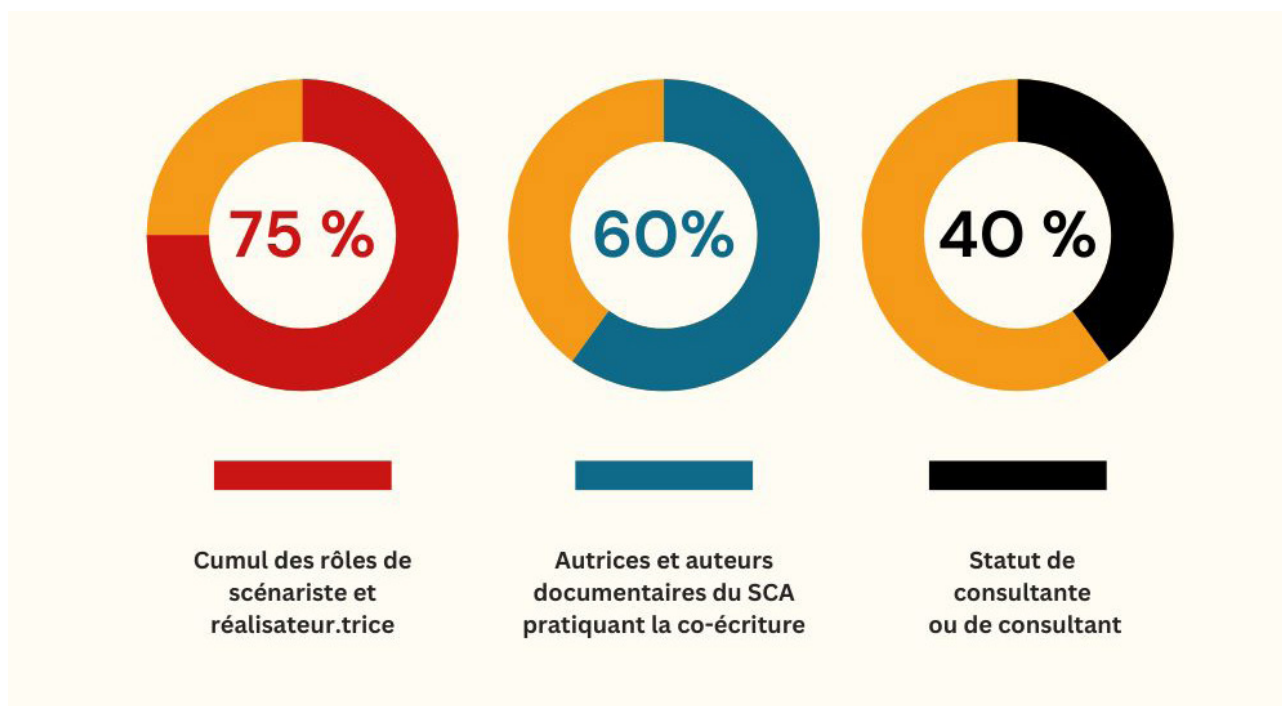


En menant une enquête sur la pratique documentaire au sein des **Scénaristes de Cinéma Associés**, nous avons pu préciser par des observations chiffrées et qualitatives, des éléments de réponse jusqu'ici intuitifs sur la pratique documentaire. Les participant.e.s au questionnaire représentent la moitié des adhérent.e.s pratiquant le documentaire (30% de nos adhérent.e.s), permettant ainsi d'établir un **échantillon représentatif** des pratiques au sein du SCA.



60% des autrices et auteurs documentaires du SCA écrivent aussi pour les autres et pratiquent **donc la co-écriture**. Ces chiffres sont importants, même si celles et ceux qui écrivent leurs propres films documentaires, cumulant à ce titre les rôles de scénariste et de réalisatrice ou réalisateur représentent néanmoins les deux-tiers de l'échantillon.

Nous nous focaliserons sur cette question de la co-écriture, qui nous paraît particulièrement importante et propre aux pratiques défendues par le SCA.



En effet, dans plus de **40 %** des cas, cette co-écriture se traduit non pas par un statut de coautrice ou co-auteur, mais par un statut de consultante ou de consultant. A ce titre, les scénaristes sont tributaires d'une rémunération au forfait et font état d'une fluidité limitée du passage de la consultation au statut de co-autrice ou de co-auteur.

Cela est-il seulement le symptôme d'une question de légitimité de l'intervention du scénariste dans le cadre du cinéma du réel, du geste d'écrire lui-même, ou d'un phénomène plus large de précarisation du statut de scénariste ? Le questionnaire n'a pas permis de trancher cette importante question, nous y reviendrons.

Les scénaristes du SCA ont, en majorité, préféré s'investir dans le documentaire de façon secondaire par rapport à la fiction. Les parcours des documentaristes sont souvent discontinus et cohabitent avec d'autres expériences, en particulier dans l'écriture de fiction. Au SCA, presque toutes les autrices et tous les auteurs écrivent de la fiction et c'est bien souvent en tant qu'autrices et auteurs de fiction que les sociétés de production font appel à eux sur des films documentaires.



Cette forte implication dans la fiction, caractéristique des personnes que nous avons interrogées, fait des documentaristes du SCA des autrices et auteurs de documentaires un peu particuliers, qui naviguent entre les deux genres et peuvent y trouver une vraie stimulation créative. Ceci est probablement un biais de recrutement lié à l'association, visant les scénaristes de long-métrage et de ce fait majoritairement des scénaristes de fiction.


La grande majorité des documentaristes ayant répondu a appris son métier sur le tas, mais souvent après un parcours universitaire poussé. Peu ont suivi une formation spécifique au cinéma documentaire.


Faudrait-il assumer que le métier de consultant.e/scénariste documentaire est en train de se développer et rendre ce secteur moins informel, assumer le terme de « scénariste documentaire » ? Professionnaliser des formations spécifiques ? Comment faire en sorte de professionnaliser l'écriture spécifique du documentaire, en dehors de quelques formations exigeantes, mais du coup élitistes, comme La Fémis ou Lussas ? D'autres questions se posent. Comment, a fortiori, faciliter l'accès des « jeunes » au tournage, quand l'écriture s'éternise faute de financement et ne permet ni de tourner, ni de vivre de son travail ?

Prenant beaucoup de temps, peu rémunérée mais à haute valeur symbolique, l'écriture documentaire est souvent vue, au SCA, comme une passion, très valorisée, mais dont on doit parfois se séparer pour vivre. Le fait que le documentaire de création, destiné à la salle de cinéma, ne soit plus financé par les chaînes de télévision, oblige ceux qui font du documentaire à se partager entre une télévision plutôt alimentaire et un documentaire de création trop peu financé, ou encore, c'est sans doute l'une des particularités du SCA, à jongler entre fiction, plus rémunératrice, et documentaire.







Cette enquête donne des réponses, mais certaines questions restent en suspens :

 **Concernant la rémunération de l'écriture documentaire :**
Les scénaristes ayant répondu font état d'une rémunération moindre en documentaire qu'en fiction. Les notions de précarité et de précarisation ont été souvent évoquées aussi bien par les autrices-réalisatrices et auteurs-réalisateurs que par celles et ceux qui coécrivent. Il serait très éclairant de connaître plus précisément les montants pratiqués et le type de contrats signés au sein du SCA. Cela pourrait faire l'objet d'une deuxième enquête anonymisée, comme nous l'avons fait concernant la fiction.

 **Concernant le statut même de scénariste documentaire :**
S'il y a inflation de documents écrits pour financer un film documentaire, doit-il y avoir augmentation du recours aux scénaristes – potentiellement cantonnés à l'écriture de dossiers, et non véritables accompagnatrices et accompagnateurs de l'écriture d'un film sur la durée ? Pourquoi des contrats de consultant.e et consultants au forfait se multiplient, bien plus que les contrats d'autrice ou auteur ? Est-ce, comme en fiction, le signe d'une précarisation de la profession, ou d'un rapport spécifique à l'écriture du réel ?

Nous envisageons à ce titre :

-  - **Une enquête anonymisée, fondée sur la base de contrats fournis par les adhérentes et adhérentes du SCA, quant à leur rémunération en documentaire (cinéma, TV et plateformes) :** Y a-t-il plus de contrats de consultant·es et consultant·es au forfait que de contrats d'autrice ou auteur ? Le documentaire est moins bien rémunéré que la fiction : est-ce toujours le cas, et dans quelles proportions ? Comment est financée l'écriture documentaire ?
-  - **L'organisation d'une discussion / débat autour de cette question : consultant·es ou co autrice/ auteur documentaire ?**
-  - **Des recommandations à formuler auprès d'institutions qui financent l'écriture documentaire en aidant directement les autrices et auteurs qui portent leur projet :** Si l'on peut se réjouir de l'existence de quelques « guichets » (la Bourse brouillon d'un rêve de la SCAM, les aides régionales, le FAI documentaire du CNC), y aurait-il une autre formule d'aide qui pourrait être plus adaptée au « temps documentaire » ? Qui ne nécessite pas quelque chose d'écrit et « ficelé » en amont ? Et surtout, qui permette de favoriser la coécriture : montant alloué plus important, part réservée à un co-auteur/une co-autrice, par exemple. Le paradoxe étant que consultant·es et scénaristes sont la plupart du temps embauchés par des producteurs à un stade ultérieur à la première écriture.
-  - **Une réflexion à mener avec les productrices et producteurs :**
L'accord interprofessionnel signé en 2023, imposant un minimum garanti d'écriture (2000 euros) à tout projet déposé à un guichet est-il respecté ? Autrement dit, les sociétés de production ont-elles les moyens et la volonté de l'appliquer ? Comment faire en sorte que ce ne soit pas l'autrice-réalisatrice ou l'auteur-réalisateur qui porte et finance seule ou seul une grande partie de l'écriture de son film ? Plus généralement, pour toutes et tous, la question qui hante le documentaire se pose toujours : comment trouver un autre système de financement, adapté au temps qui est celui du cinéma du réel ? Où l'écriture se fait aussi au cours du tournage, lorsque le réel « ne peut pas attendre » ?

C'est en développant le dialogue entre nous au sein du SCA que nous connaissons mieux nos besoins et que nous pourrions nous rapprocher efficacement des autres organisations d'auteurs qui oeuvrent, aux côtés de la SCAM, pour de meilleures conditions de travail plus saines et une meilleure rémunération de l'écriture documentaire.